

ANNEXE 2 à la délibération approuvant la modification simplifiée N°1 du PLUi de la CCCSPN – contributions reçues dans le cadre de la mise à disposition du public

Commune	Nom	Demande	Parcelles	Avis Cittanova	Décision CCSPN
Beynac-et-Cazenac	Mme DAUDRIX Renée	Changement de destination d'un hangar agricole	B 1338	Dans le cadre du recensement des bâtiments faisant l'objet de changement de destination, ce nouveau bâti peut être identifié dans la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCSPN.	Demande intégrée dans la modification simplifiée N°1 en cours
Sarlat-la-Canéda	Mme TOUREILLE Annie	Changement de destination d'une grange	CV 0032	Dans le cadre du recensement des bâtiments faisant l'objet de changement de destination, ce nouveau bâti peut être identifié dans la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCSPN.	Demande intégrée dans la modification simplifiée N°1 en cours
Sarlat-la-Canéda	M. GALAUD DELBOS	La requête concerne un changement de destination pour deux granges.	DS 15	Dans le cadre du recensement des bâtiments faisant l'objet de changement de destination, ces nouveaux bâtis peuvent être identifiés dans la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCSPN.	Demande intégrée dans la modification simplifiée N°1 en cours
Sarlat-la-Canéda	M. WHITEHEAD Simon	La requête concerne deux projets : - La création d'une aire de camping car sur la parcelle 0145 -Le changement de destination d'une grange existante vers du logement	AC 145 AC 144	La procédure de modification simplifiée en cours ne permet pas la création de nouveau Stecal. En revanche, et dans le cadre du recensement des bâtiments faisant l'objet de changement de destination, ce nouveau bâti peut être identifié dans la procédure en cours	Demande rejetée concernant la création du Stecal car non recevable. Demande intégrée concernant le changement de destination.

ANNEXE 2 à la délibération approuvant la modification simplifiée N°1 du PLUi de la CCCSPN – contributions reçues dans le cadre de la mise à disposition du public

Marcillac-Saint-Quentin	Mme DAVID Florence	La requête concerne des changements de destination de granges afin d'accueillir des chambres d'hôtes	AO 149	Dans le cadre du recensement des bâtiments faisant l'objet de changement de destination, ces nouveaux bâtis peuvent être identifiés dans la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi de la CCSPN.	Demande intégrée dans la modification simplifiée N°1 en cours
Sarlat-la-Canéda	Mme PEZET Marie	La requête concerne le déclassement de 1200 m ² d'un Espace Boisé Classé	AS0696 et AS0692.	La modification en cours ne prévoit pas le retrait d'un EBC sur ces parcelles. Il n'est donc pas possible de le prendre en compte.	Requête non intégrée mais à proposer dans la prochaine modification du PLUi
Sarlat-la-Canéda	M. CHAVATTE Guillaume	La requête concerne la suppression d'une petite surface d'un Espace Boisé Classé afin de permettre des évolutions du bâti existant.	CO0013	La modification en cours ne prévoit pas le retrait d'un EBC sur ces parcelles. Il n'est donc pas possible de le prendre en compte.	Requête non intégrée mais à proposer dans la prochaine modification du PLUi
Sarlat-la-Canéda	Mme GOULARD Chantal	La requête concerne la suppression d'une petite surface d'un EBC gênant un projet de construction.	AZ0601	La modification en cours ne prévoit pas le retrait de cet EBC sur ces parcelles. Il n'est donc pas possible de le prendre en compte.	Requête non intégrée mais à proposer dans la prochaine modification du PLUi
Sarlat-la-Canéda	Mme BOUYSOU Feliu	La requête concerne la suppression de l'Espace Boisé Classé empêchant la construction.	EI0102	La modification simplifiée a pour objectif de supprimer cet EBC et a été accepté par les services de l'Etat. Cette demande est prise en compte.	Requête déjà intégrée dans la modification simplifiée N°1 en cours
La Roque Gageac	Mme VALETTE Maryse	La requête relève une incohérence avec la règle graphique concernant la hauteur de la zone.	AE 51	La modification en cours ne prévoit pas de modifier la règle graphique concernant la hauteur sur ce secteur mais sur celui du secteur "France-Tabac" à Sarlat-la-Canéda et le lieu-dit "Roudeyroux" à Vitrac. Par conséquent, cette requête ne peut être prise en compte favorablement.	Erreur matérielle avérée. Cette demande sera intégrée dans la prochaine modification du PLUi.

ANNEXE 2 à la délibération approuvant la modification simplifiée N°1 du PLUi de la CCCSPN – contributions reçues dans le cadre de la mise à disposition du public

La Roque Gageac	M. et Mme JOURDAN	La requête relève d'une modification de l'OAP 6 (secteur Lauzier-Saint-Donat) notamment pour l'OA 3 afin de faciliter l'aménagement de la zone suite à un changement de propriétaires sur les parcelles AD52 (partiellement) et AD121.	AD 52 et 121	La modification en cours ne prévoit pas de modifier cette OAP, qui nécessite une étude plus fine des changements demandés.	Requête non intégrée mais à proposer dans la prochaine modification du PLUi
Proissans	M. CROUZILLE Patrick	La requête concerne une demande de modification de l'OAP permettant l'implantation de commerces, activités économiques et artisanales ou activités de services sur la parcelle AD0112 afin d'être en cohérence avec le zonage et la règle graphique en vigueur permettant normalement ces activités.	AD 112	La modification en cours ne prévoit pas de modifier cette OAP, qui nécessite une étude plus fine des changements demandés dans la mesure où de plus elle se situe dans le bourg du village.	Requête non intégrée mais à proposer dans la prochaine modification du PLUi
Sarlat-la-Canéda	ESPRIT VILLAGE	Dans le cadre du projet de construction concernant l'OAP n°24 secteur la Giragne, des ajustements sont demandés : <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de l'obligation stricte de réalisation de la bande enherbée de deux mètres le long de la voirie d'accès, - Suppression du stationnement collectif P2 lié à la très forte topographie du site, - Suppression de l'obligation stricte de mutualiser les accès aux nouvelles constructions, - Suppression de la programmation des OA 3 et permettre une augmentation de la densité. 	DK 46	La procédure de modification en cours ne prévoit pas de modification sur cette OAP en revanche, certaines demandes ont également été relevées dans l'avis de la Mairie de Sarlat la Canéda, dans le cadre de la consultation des PPA. En effet un permis est en cours d'instruction concernant la réalisation de logements sociaux sur la Ville.	Sont uniquement intégrées les demandes similaires à celles de la mairie de Sarlat dans le cadre de son avis en tant que Personne Publique Associée et l'instruction du permis en cours.

ANNEXE 2 à la délibération approuvant la modification simplifiée N°1 du PLUi de la CCCSPN – contributions reçues dans le cadre de la mise à disposition du public

Sarlat-la-Canéda	M. BESSE Stéphane	La requête concerne le reclassement d'une parcelle en zone constructible.	DH 69	L'objet de cette demande ne rentre pas dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLUi, qui n'a pas pour motif de créer de nouvelles zones constructibles. Une révision du document serait nécessaire.	Demande non intégrée car non recevable
Marcillac-Saint-Quentin	Mme DOMINIQUE Mélissa	La requête concerne le reclassement de parcelles au lieu-dit " le Battu" pour un projet d'habitation d'une surface de 60 m ² .	AH 294 et 295	L'objet de cette demande ne rentre pas dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLUi, qui n'a pas pour motif de créer de nouvelles zones constructibles. Une révision du document serait nécessaire.	Demande non intégrée car non recevable
Vitrac	M. LASSERRE Alain	La requête concerne le déclassement des parcelles cadastrales classées en zone UH vers A.	B1639, B1640, B161 et B1642	L'objet de cette demande ne rentre pas dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLUi. Une révision du document serait nécessaire.	Demande non intégrée car non recevable